

Pour une autre vision du Vivant dans le Doubs

PUBLI INFO



Maman chamois et son jeune. ©Alain Prêtre

- A l'été 2025, la Direction départementale des territoires a proposé de **tuer 377 chamois minimum et 451 chamois maximum dans le Doubs**, y compris au sein de réserves de faune sauvage et également durant la période de reproduction des chamois, novembre et décembre.
- A l'issue de cette campagne d'abat-tage close en janvier 2026, **312 chamois ont finalement été tués, dont la moitié de jeunes mammifères, pour le seul droit au loisir récréatif récemment revendiqué par la DDT et la Fédération de Chasse du Doubs** : les dégâts aux forêts présentés en commission sont présentés comme en diminution et ne sont plus considérés comme inquiétants.
- Les associations présentes à la commission devant éclairer le Préfet ont demandé à partir de quand l'alerte sera donnée pour arrêter les tirs de chamois, face au constat de baisse des effectifs: malheureusement aucune réponse n'a pu être apportée ce jour
- Ces décisions interrogent profondément, elles engagent notre responsabilité collective face au **Vivant** et à l'avenir de la **biodiversité dans le massif jurassien**.
- Le chamois est un mammifère emblématique de nos montagnes, qui participe à l'équilibre des milieux naturels, et dont les effectifs sont en diminution avérée: le chamois s'inscrit dans un écosystème où les **prédateurs naturels, lynx et quelques loups** présents dans le département, jouent un rôle essentiel de régulation: la chasse artificielle et récréative des chamois perturbe gravement les grands équilibres naturels dans les écosystèmes du Doubs et n'a **aucune légitimité écologique en 2026**.
- Dans le département de l'Ardèche le conseil départemental prévoit la réintroduction des chamois comme facteur d'attractivité, afin de permettre le développement d'une offre touristique d'observation.
- Dans le même temps, d'importants plans d'abatage ont également concerné un autre mammifère du

Doubs, le **chevreuil** : en mai 2025 la DDT a proposé de **tuer 4124 chevreuils au minimum et 4937 chevreuils au maximum**, alors que plusieurs indicateurs font état d'une **baisse significative des populations, directement liée aux sécheresses à répétition d'après l'OFB et la communauté scientifique**.

- Là aussi ces prélèvements massifs soulèvent des questions écologiques majeures : les abattages de chevreuils ont été réalisés en **période sensible de reproduction -chasse d'été en juillet et août autorisée-** de même que chasse possible dans les **réserves de faune sauvage**, malgré l'absence de dégâts forestiers ou agricoles significatifs justifiant de telles **destructions de biodiversité**.
- **Plus de 10.000 mammifères sauvages- chevreuils, chamois, renards, cerfs, sangliers- ont ainsi été tués en 2025** : la raréfaction artificielle des proies sauvages modifie les grands équilibres naturels et ne peut qu'accentuer ponctuellement la pression exercée par les quelques **prédateurs naturels et protégés lynx et loup du Doubs** sur les troupeaux domestiques, ovins et jeunes bovins, fragilisant encore davantage la coexistence entre activités humaines et grande faune.
- **En 2025, deux loups ont été abattus sur décision préfectorale**, pour une population estimée à une **douzaine d'individus dans le Doubs début 2026** : là encore la question d'une gestion

fondée sur la régulation létale mérite d'être posée, en détruisant près de 20% des effectifs d'une espèce protégée qui participe aux grands équilibres naturels par sa régulation des ongulés sauvages.

- Les associations rappellent d'ailleurs que dans les Pyrénées, un jugement du tribunal a rappelé que le bon état de conservation du loup n'était pas que national mais également local, ce qui est également le cas dans le Massif du Jura.
- Face à ces constats, **l'ASPAS du Doubs avec l'appui des autres Associations de Protection de la Nature soutenues par les citoyens** appellent à une réflexion collective sur notre modèle de gestion de la faune, à cesser cette banalisation d'une régulation violente et à agir en faveur de la Protection du Vivant.
- **Une gestion fondée sur le bien être animal, le respect strict des périodes de reproduction, la préservation effective des réserves naturelles, la reconnaissance du rôle écologique des prédateurs constituent des choix responsables et tournés vers l'avenir.**

- Nous demandons pour 2026 un signal fort des autorités : **la suspension des abattages récréatifs de chamois**, dans le cadre d'une concertation transparente avec l'ensemble des acteurs concernés, ainsi qu'une évaluation scientifique complète de l'état des populations.
- **Choisir de protéger le vivant, c'est choisir une vision éthique de notre territoire, le respect de la faune sauvage et le droit à la contemplation** pour les citoyens; c'est affirmer que **l'équilibre des écosystèmes** vaut davantage que **les intérêts particuliers, c'est inscrire le Doubs dans un rapport respectueux avec la nature.**



ASPAS Doubs
delegation25@aspas-nature.org
Facebook : ASPAS25



©F. Cahez

